République Française COMMUNE DE SAINT AIGNAN SUR ROË

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 18 JUIN 2015 A 20 H 00

Nombre de conseillers :15Date de convocation :11 juin 2015Conseillers en exercice :14Date d'affichage :11 juin 2015

L'an deux mil quinze, le dix-huit juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-AIGNAN-SUR-ROË, après convocation légale en date du onze juin deux mil quinze, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur PÈNE Loïc, Maire.

<u>Étaient présents</u>: Messieurs GUILLET Vincent et BRIQUET Alain ; Mesdames CHEVILLARD Pascale et RENAULT Patricia, Adjoints ;

Mesdames BROSSEAU Marylène et GUINEHEUX Anne-Sophie

Messieurs GESLIN Stéphane, POIRIER Mathieu, PAILLARD Michel, HENRY Damien, DEMINGUET Éric, BRETON Raphaël et LORIER Jean-Luc.

(Formant la majorité des membres en exercice, conformément aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Absents excusés : Néant.

<u>Secrétaire</u>: Monsieur BRETON Raphaël a été nommé secrétaire de séance. (Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

ORDRE DU JOUR:

- 1°) Acquisition d'ordinateurs
- 2°) Choix de facturation des Temps d'Activités Périscolaires
- 3°) Tarif des Temps d'Activités Périscolaires Année scolaire 2015-2016
- 4°) Création d'un Poste d'Adjoint Technique 2ème Classe Argent de Poche Juillet 2015
- 5°) Établissement d'un contrat de travail pour Madame CHARTIER Laurence Argent de poche 2015
- 6°) Établissement d'un contrat de travail pour Madame CHARTIER Laurence Cantine et Ménage
 - 7°) Décisions Modificatives Budgétaires n°2 Budget Principal
 - 8°) Décisions Modificatives Budgétaires n°3 Budget Principal
 - 9°) Décisions Modificatives Budgétaires n°4 Budget Principal
 - 10°) Acquisition de tables, chaises et tableau triptyque École publique
- 11°) Versement d'une subvention aux lauréats du Concours National de la Résistance et de la Déportation
- 12°) Transfert de gestion de l'accueil de loisirs de Familles Rurales vers le C.I.A.S du Pays de CRAON
 - 13°) Acquisition d'un système de sonorisation
 - 14°) Prix de vente de bois Frêne et Peuplier

Questions Diverses

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 MAI 2015

Monsieur le Maire fait lecture du Procès-verbal de la séance du 21 Mai 2015 et le soumet à l'approbation des membres du Conseil. Aucune objection n'ayant été formulée, ce dernier est approuvé à l'unanimité.

2015-077: ACQUISITION D'ORDINATEURS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a été fait un inventaire du parc informatique à l'École publique ainsi qu'à la mairie.

Il a ainsi été procédé au recensement des besoins en matériel informatique et plusieurs entreprises ont été contactées afin d'établir des devis. Quatre entreprises ont ainsi répondu à la demande de la Commune :

- → Electro-System, basée à CRAON (Mayenne), 1 bis, rue de Belgique ;
- → Alt Informatique, basée à FROMENTIÈRES (Mayenne), 12, rue du Parc des Sports ;
 - → Logicia, basée à LAVAL (Mayenne), 187, boulevard des Loges;
 - → Mon PC 53, basée à SAINT-BERTHEVIN (Mayenne), 76, avenue Victor Hugo Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE de retenir le devis proposé par l'entreprise Electro-System, basée à CRAON (Mayenne), 1 bis, rue de Belgique pour un montant de (H.T) soit (T.T.C);

CHARGE Monsieur le Maire de prévenir l'entreprise Electro-System ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier ;

CHARGE Monsieur le Monsieur le Maire d'imputer cette dépense sur le Budget Principal.

2015-078 : CHOIX DE FACTURATION DES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Monsieur le Maire et Madame RENAULT Patricia, Adjointe à la Scolarité informent les membres du Conseil Municipal qu'un bilan de la première année de mise en service des Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P) a été effectué avec les Agents Communaux chargés d'encadrer ces activités, ainsi qu'un bilan financier Dépenses/Recettes.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de réfléchir sur l'éventualité de faire payer ou non les T.A.P aux familles et si, dans le cas éventuel d'une décision de facturation, à quel prix. Cette décision sera applicable dès la rentrée scolaire de septembre 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE de facturer, à partir de la rentrée scolaire de septembre 2015, les Temps d'Activités Périscolaires ;

CHARGE Monsieur le Maire d'en informer les familles dont les enfants sont inscrits à l'École.

2015-079: TARIF DES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES - ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que par la délibération n°DCM2015-078, il a été décidé de facturer les Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P), à partir de la rentrée scolaire de septembre 2015.

Il convient dès lors de fixer le ou les tarifs liés à ces activités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

FIXE à 7€ par enfant et par période scolaire, le prix des Temps d'Activités Périscolaires ;

CHARGE Monsieur le Maire de prévenir les familles dont le ou les enfants sont inscrits à l'École publique de SAINT-AIGNAN-SUR-ROË;

CHARGE Monsieur le Maire de prévenir Madame la Trésorière Principale de CRAON de ces nouvelles tarification et rentrée de recettes pour la Commune ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier ;

CHARGE Monsieur le Monsieur le Maire d'imputer ces nouvelles recettes sur le Budget Principal.

<u>2015-080 : CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 2ème CLASSE – ARGENT DE POCHE – JUILLET 2015</u>

Afin d'encadrer les jeunes Saint-Aignannais qui participent à l'opération « Argent de Poche 2015 », il est nécessaire de créer un poste d'Adjoint Technique de 2ème Classe pour le mois de juillet 2015. A noter qu'il n'est pas nécessaire de publier de bourse à l'emploi pour la création de ce poste.

Ce poste est pour un temps non complet, rémunéré selon les heures effectives de travail exercées par l'Agent Communal, du lundi 6 juillet au vendredi 31 juillet 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

VOTE la création de ce poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} Classe ;

CHARGE Monsieur le Maire de créer ce poste ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

<u>2015-081 : ÉTABLISSEMENT D'UN CONTRAT DE TRAVAIL POUR MADAME CHARTIER Laurence</u>

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par la délibération n°DCM2015-080, il a été décidé la création d'un poste d'Adjoint technique 2ème Classe dans le cadre de l'opération « Argent de Poche » 2015.

Il propose d'établir un contrat de travail avec Madame CHARTIER Laurence, déjà Adjoint Technique de 2ème Classe dans le cadre de l'emploi lié à la cantine scolaire municipale (période scolaire uniquement), pour le mois de juillet 2015 (du lundi 6 juillet 2015 au vendredi 31 juillet 2015), à temps non complet.

Les horaires de Madame CHARTIER Laurence seront les suivants : 9h00-12h00 et 13h30-16h30, en fonction des plannings émis par l'Autorité Territoriale pour encadrer les jeunes Saint-Aignannais participant aux chantiers « Argent de Poche ». Elle sera rémunérée sur la base du 1^{er} indice du 1^{er} échelon de la grille indiciaire de la Fonction Publique Territoriale, soit indice brut 330, majoré 316.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE l'établissement de ce contrat de travail avec Madame CHARTIER Laurence à compter du lundi 6 juillet 2015 ;

CHARGE Monsieur le Maire d'en informer Madame CHARTIER Laurence ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

<u>2015-082 : ÉTABLISSEMENT D'UN CONTRAT DE TRAVAIL POUR MADAME CHARTIER</u> <u>Laurence – CANTINE ET MÉNAGE</u>

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que Madame CHARTIER Laurence, Adjoint Technique de 2ème Classe a été embauchée par la Commune de SAINT-AIGNAN-SUR-ROË pour aider au service de la cantine scolaire municipale. Avec la mise en place des rythmes scolaires, à la rentrée de septembre 2014, une réorganisation du temps de travail des agents communaux a été faite et du temps supplémentaire a été accordé à Madame CHARTIER Laurence pour l'entretien des salles du Frêne et des salles de classe de l'École publique.

Monsieur le Maire propose de renouveler le contrat de travail avec Madame CHARTIER Laurence à compter du mardi 1^{er} septembre 2015, à raison de 2h30 pour la cantine scolaire municipale par jour en période scolaire (soit 10 heures par semaine), ainsi que pour le ménage à raison de 3 heures pour les salles du Frêne et 2h35 pour les classes de l'École publique par semaine.

Madame CHARTIER Laurence percevra une rémunération au prorata de son temps de travail et sera rémunérée sur le 1^{er} échelon de la grille de la Fonction Publique Territoriale, soit indice brut 330, majoré 316.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE le renouvellement du contrat de travail de Madame CHARTIER Laurence, à compter du mardi 1^{er} septembre 2015 jusqu'au mardi 5 juillet 2016 ;

CHARGE Monsieur le Maire d'en informer Madame CHARTIER Laurence ;

CHARGE Monsieur le Maire de procéder à une Déclaration Unique d'Embauche auprès des services de l'U.R.S.S.A.F de la Mayenne ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de travail avec Madame CHARTIER Laurence.

2015-083 : DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGÉTAIRES N°2 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après au Budget Primitif 2015 sont insuffisants ou non crédités et qu'il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :

Programme	Chapitre	Article Libellé		Montant
930	23	2313 Construction		-800€00
690	23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	+800€00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ADOPTE les modifications budgétaires susmentionnées ;

CHARGE Monsieur le Maire d'établir les écritures comptables nécessaires dans le budget principal ;

CHARGE Monsieur le Monsieur le Maire de notifier ces modifications budgétaires à Madame la Trésorière Principale de CRAON.

2015-084 : DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGÉTAIRES N°3 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après au Budget Primitif 2015 sont insuffisants ou non crédités et qu'il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :

Programme	Chapitre	Article	Libellé	Montant
960	20	2031	Frais d'études	-571€92
960	21	21318	Autres bâtiments publics	+571€92

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ADOPTE les modifications budgétaires susmentionnées ;

CHARGE Monsieur le Maire d'établir les écritures comptables nécessaires dans le budget principal ;

CHARGE Monsieur le Monsieur le Maire de notifier ces modifications budgétaires à Madame la Trésorière Principale de CRAON.

2015-085 : DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGÉTAIRES N°4 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du Budget Primitif 2015 sont insuffisants ou non crédités et qu'il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :

Programme	Chapitre	Article	Libellé	Montant
930	23	2313	Constructions	-500€00
920	23	2313	Constructions	+500€00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ADOPTE les modifications budgétaires susmentionnées ;

CHARGE Monsieur le Maire d'établir les écritures comptables nécessaires dans le budget principal ;

CHARGE Monsieur le Monsieur le Maire de notifier ces modifications budgétaires à Madame la Trésorière Principale de CRAON.

2015-086 : ACQUISITION DE TABLES, CHAISES et TABLEAU – ÉCOLE PUBLIQUE

Monsieur le Maire et Madame RENAULT Patricia, Adjointe aux Affaires scolaires informent le Conseil Municipal que les enseignants de l'École publique ont demandé le renouvellement de matériel, à savoir 6 tables, 6 chaises et 1 tableau triptyque.

Ils présentent les offres de l'Entreprise Manutan Collectivités, basée à NIORT (Deux-Sèvres), 143, boulevard Ampère Chauray :

Chaises : Chaise FORUM à 25€99 l'unité soit 155€94 (H.T) les 6 chaises Tables : Tables RUBI à 155€00 le lot de 2 soit 465€00 (H.T) les 3 lots Tableau : Tableau émaillé mixte intérieur vert à 398€00 (H.T) l'unité

Pour un total de 1 018€94 (H.T) soit 1 222€73 (T.T.C)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE les offres de l'Entreprise Manutan Collectivités ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision à l'Entreprise Manutan Collectivités, basée à NIORT (Deux-Sèvres), 143, boulevard Ampère Chauray;

CHARGE Monsieur le Maire de signer le devis avec l'Entreprise Manutan Collectivités ;

CHARGE Monsieur le Maire d'établir les écritures comptables nécessaires dans le budget principal.

<u>2015-087 : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AUX LAURÉATS DU CONCOURS NATIONAL DE LA RÉSISTANCE ET DE LA DÉPORTATION</u>

Monsieur le Maire donne lecture du Comité d'Entente des Associations de Résistance et de Déportation de la Mayenne (C.E.D.A.R.D), relatif au concours national de Résistance et de la Déportation où quatre Saint-Aignannais inscrits en collège ou lycée font partie des lauréats de l'édition 2015.

Ce courrier expose une demande de subvention de la part de la Commune de SAINT-AIGNAN-SUR-ROË, à hauteur de 100€00 par lauréat afin d'organiser un voyage pédagogique de 3 jours récompensant leur travail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'exception de Monsieur GUILLET Vincent et de Madame RENAULT Patricia, dont les enfants font partie de la liste des lauréats :

DÉCIDE d'attribuer ladite subvention de 100€00 par lauréat, soit 400€00 ;

CHARGE Monsieur le Maire d'établir les écritures comptables nécessaires à l'imputation 6574 de la section de fonctionnement du budget principal ;

CHARGE Monsieur le Monsieur le Maire de notifier cette décisions au Comité d'Entente des Associations de Résistance et de Déportation de la Mayenne (C.E.D.A.R.D).

<u>2015-088 : TRANSFERT DE GESTION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS DE FAMILLES RURALES VERS</u> LE C.I.A.S (CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE)DU PAYS DE CRAON

Monsieur le Maire et Madame RENAULT Patricia, Adjointe en charge des Affaires scolaires et de la Jeunesse exposent le compte-rendu de la réunion de mutualisation qui a eu lieu avec la Commune de CONGRIER pour l'accueil de loisirs. Ils expriment l'éventualité, dans le cadre de l'adhésion de la Commune à la Nouvelle Communauté de Communes du Pays de CRAON et de facto au Centre Intercommunal d'Action Sociale (C.I.A.S), de procéder au transfert de gestion de l'accueil de loisirs à ce dernier.

Ils rappellent aux membres du Conseil Municipal qu'actuellement, l'accueil de loisirs est géré par Familles Rurales, suite à une convention bipartite signée avec la Commune.

De plus, suite à la délibération n°DCM2015-025, en date du 12 février 2015, un accord de mutualisation avec la Commune de CONGRIER avait été conclu et que cette dernière, également adhérente à la Communauté de Communes du Pays de CRAON et au C.I.A.S sollicite la gestion de l'accueil de loisirs par le C.I.A.S.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE d'attribuer au Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays de CRAON la gestion de l'accueil de loisirs, mutualisé avec la Commune de CONGRIER;

CHARGE Monsieur le Maire d'en informer le C.I.A.S;

CHARGE Monsieur le Monsieur le Maire de notifier cette décision à Familles Rurales ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision à Monsieur le Maire de la Commune de CONGRIER ;

CHARGE Monsieur le Maire d'en informer Madame la Trésorière Principale de CRAON ;

AUTORISE Monsieur le Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

<u>2015-089 : ACQUISITION D'UN SYSTÈME DE SONORISATION</u>

Monsieur GUILLET Vincent, 1^{er} Adjoint au Maire, suite à une demande faite en commun par le Comité des Fêtes et l'Association des Commerçants et des Artisans (A.C.A.S.A) de SAINT-AIGNAN-SUR-ROË, proposent aux membres du Conseil Municipal d'acquérir un système de sonorisation afin de pouvoir annoncer les événements liés à des fêtes ou organisations associatives et/ou communales.

Il présente le devis de la Société Halo'Music, basée à AZÉ (Mayenne), 21, rue de Romainville, d'un montant de 963€37 (H.T), soit un total de 1 156€05 (T.T.C).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'exception de Messieurs LORIER Jean-Luc, PÈNE Loïc et DEMINGUET Éric, respectivement Président, Secrétaire et Trésorier du Comité des Fêtes, et de Monsieur GESLIN Stéphane, Président de l'Association des Artisans et des Commerçants de SAINT-AIGNAN-SUR-ROË:

ACCEPTE le devis de la Société Halo'Music, basée à AZÉ (Mayenne), 21, rue de Romainville ;

CHARGE Monsieur le Maire d'en informer la Société Halo'Music ;

CHARGE Monsieur le Maire d'imputer cette dépense au compte 2188, dans la section d'Investissement du budget principal ;

AUTORISE Monsieur le Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

2015-090 : PRIX DE VENTE DE BOIS - FRÊNE et PEUPLIER

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à la délibération DCM2015-066, il avait été décidé de procéder à la tarification du bois résultant de l'abattage des arbres autour de l'Étang communal. Ce prix avait été fixé à 50€ pour le peuplier et le frêne.

Il s'avère que la qualité du frêne est supérieure à celle du peuplier et qu'il convient de modifier la délibération précédemment prise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE de fixer à 50€00 le prix du bois de peuplier ;

DÉCIDE de fixer à 70€00 le prix du bois de frêne ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision à Madame la Trésorière Principale de CRAON ;

AUTORISE Monsieur le Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

- <u>Voirie / Assainissement</u>: Lors de séance du Conseil Municipal du 14 avril 2015, il avait été évoqué les problèmes d'évacuation des eaux pluviales au 8, Route de Congrier, propriété de Monsieur et Madame POIRIER Mathieu. Monsieur DEMINGUET Éric et la Commission voirie se sont rendus sur place pour évaluer les solutions envisageables quant au règlement de ce problème. Face au seul devis présenté en cette séance, il est décidé de reporter à la prochaine séance, l'épilogue de ce problème.
- <u>Matériel communal</u>: Monsieur HENRY Damien, lors de la séance du Conseil Municipal du 26 Mars 2015, avait proposé, suite à la demande des agents communaux, de renouveler la débroussailleuse. Plusieurs sociétés ont été contactées et il informe les membres du Conseil Municipal qu'il est dans l'attente d'un dernier devis. La décision d'acquisition est donc reportée à une séance ultérieure du Conseil Municipal.
- <u>Personnel Communal</u>: Monsieur le Maire expose aux membres présents l'éventualité d'embaucher, dans le cadre d'un Contrat d'Aide à l'Emploi (C.A.E), un Agent aux services techniques à compter du mois de juillet 2015. Cet emploi pourrait selon l'éligibilité de l'agent être pris en charge par l'État jusqu'à 80%. Dans ce sens, divers compléments d'informations doivent être collectés pour aboutir à cette éventuelle embauche.
- <u>Maisons fleuries</u>: Madame CHEVILLARD Pascale, 4^{ème} Adjointe en charge du Fleurissement, interpelle le Conseil Municipal sur l'utilité de maintenir le concours des Maisons Fleuries organisé par la Commune chaque année. Après discussion, le Conseil s'accorde pour l'abandon du concours.
- <u>Révision du Plan Local d'Urbanisme</u>: Monsieur le Maire indique Monsieur VERDIER, Chargé de Mission auprès de la Direction Départementale des Territoires de la Mayenne

- (D.D.T) étudie actuellement les offres reçues pour la révision du Plan Local d'Urbanisme. Une réunion entre la Municipalité et la D.D.T sera prochainement planifiée.
- <u>Gendarmerie</u>: Monsieur le Maire informe les Conseillers qu'une réunion avec la Gendarmerie de SAINT-AIGNAN-SUR-ROË était prévue le mardi 16 juin 2015, mais qui a été reportée à une date ultérieure non connue actuellement.
- <u>École d'architecture</u>: Monsieur le Maire présente les travaux réalisés par l'École d'Architecture de PARIS-BELLEVILLE concernant des projets d'optimisation des espaces du bourg. Deux jours d'exposition ont été effectués dans l'enceinte de la Mairie pour les habitants de SAINT-AIGNAN-SUR-ROË.
- <u>Cimetière Communal</u>: Madame CHEVILLARD Pascale, 4^{ème} Adjointe responsable de la Commission Cimetière, ainsi que les membres de cette commission présentent le compterendu de la réunion ayant eu lieu avec l'A.R.C.E.M (Association pour la Restauration des Calvaires en Mayenne), dans le but de récupérer des croix susceptibles d'être restaurées.
- <u>Fête communale</u>: Monsieur LORIER Jean-Luc, Responsable de la Commission Animation présente le programme de la Fête Communale de SAINT-AIGNAN-SUR-ROË devant avoir lieu les 20 et 21 juin 2015.
- <u>Fêtes des écoles</u>: Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les kermesses des écoles publique et privée se tiendront le dimanche 28 juin 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23 H 00.

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au Jeudi 16 juillet 2015 à 20h00.

SIGNATURES

Mr BRETON R.	Mr BRIQUET A.	Mme BROSSEAU M.	Mme CHEVILLARD P.	Mr DEMINGUET E.
Mr GESLIN S.	Mme GOUIN L.	Mr GUILLET V.	Mme GUINEHEUX A.S.	Mr HENRY D.
Mr LORIER J.L.	Mr PAILLARD M.	Mr PENE L.	Mr POIRIER M.	Mme RENAULT P.